SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI LE 28 AOÛT - 19H00

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Constatation par les membres du conseil municipal de l'avis de convocation;

2.2 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le syndicat relativement à la mise à jour de la description de tâches de la secrétaire au Service du greffe;

2.3 Demande de report de la date du dépôt du rôle d'évaluation;

2.4 Rémunération pour la célébration des unions civils et des mariages civils;

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Octroi de contrat - destruction de la berce du Caucase ;

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Déneigement - Libération de la retenue de contrat;

5. SERVICE DE SÉCURITÉ ET INCENDIE

5.1 Aucun

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Octroi de contrat - achat de service professionnel afin de procéder à l'aménagement du parc Albert-Raymond;

6.2 Octroi de contrat -Service relatif à l'étude géotechnique pour le centre culturel et communautaire ;

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions

Toute personne qui désire poser une question devra :
a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et la décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient un séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

8.1.1 Période de questions;

9 CLÔTURE DE LA SÉANCE